

## PROTOCOLE A SUIVRE EN CAS « D'EXCLUSIONS DE COURS »

### **Rappel : « L'exclusion ponctuelle d'un cours » → Une Punition**

Justifiée par un comportement inadapté au bon déroulement d'un cours, l'exclusion ponctuelle doit demeurer « **exceptionnelle** » et donner lieu systématiquement à une information écrite :

- aux CPE
- au Chef d'Etablissement

Elle s'accompagne d'une prise en charge de l'élève dans le cadre d'un dispositif prévue à cet effet de manière à assurer la continuité de la surveillance.

Il s'agit d'une réponse ponctuelle qui relève de la responsabilité professionnelle de l'enseignant.

Toutefois, la répétitivité d'une exclusion doit amener l'équipe éducative à s'interroger sur une prise en compte collective des difficultés que rencontre l'élève fréquemment exclu.

### **Protocole à suivre en cas d'exclusions de cours :**

**1-** L'élève exclu de cours doit être obligatoirement accompagné au bureau de la vie scolaire par un délégué de classe (ou tout autre élève choisi scrupuleusement par l'enseignant) où il sera ensuite reçu par un CPE.

**2-** L'enseignant doit obligatoirement remettre au délégué de classe accompagnant l'élève exclu :

- un rapport écrit mentionnant le nom du professeur, sa discipline, la date et l'heure de l'incident, la classe de l'élève ainsi que les nom et prénom de ce dernier, sans oublier de noter les FAITS qui ont conduits l'élève à être exclu
- un devoir ou tout support écrit permettant à l'élève de travailler durant le temps de l'exclusion de classe

**3-** L'exclusion de cours doit être saisie sur PRONOTE par l'enseignant « immédiatement » afin d'excuser la sortie de classe de l'élève.

**4-** L'enseignant doit également se rapprocher du « CPE référent » en fin de cours afin de faire le point sur l'incident, accompagné de l'élève à qui il aura demandé au préalable de venir le rejoindre, pour une mise au point sur son attitude.

**5-** Les responsables légaux sont contactés et informés par le CPE ou la vie scolaire de l'exclusion de cours. Un rendez-vous peut être pris avec la famille par l'enseignant s'il souhaite les rencontrer personnellement.